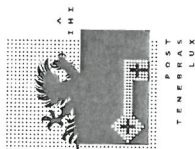


V I L L E D E
G E N È V E



LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1295 II
SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'affectation en faveur de tiers de bâtiments destinés à un usage locatif ou de parcelles objets d'un droit distinct et permanent;

vu la nécessité de transférer au patrimoine financier, en raison de leurs affectations, les bâtiments et les parcelles susmentionnés figurant actuellement au patrimoine administratif;

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 67 oui et 1 abstention

Article premier. – Les immeubles sis boulevard de la Cluse 95, rue du Nant 35, place de l'Ile 1, rue du Fort-Barreau 19, rue Rothschild 30, rue Voltaire 9, rue Butini 1, chemin des Vignes 2, rue de la Tour-de-l'Ile, rue du Fossé-Vert et rue Lombard sont transférés, au 1^{er} janvier 2018, du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, à leurs valorisations comptables au 31 décembre 2017.

Art. 2. – Les terrains objet de droits de superficie distincts et permanents sis quai Wilson 51-52 et quai Wilson 51 sont transférés, valeur 1^{er} janvier 2018, du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, à leurs valorisations comptables au 31 décembre 2017.

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Sophie Courvoisier

Le Président:

Eric Bertinat